

PORTAGE

UNE SOLUTION FLEXIBLE ET PROVISOIRE

- Faire des affaires en Inde est un long parcours, de la prospection à l'implantation
- Initialement, de nombreuses entreprises françaises optent pour le portage, permettant de
 - Poursuivre la prospection sur le marché
 - Développer, faire croître et accélérer leurs activités
- L'IFCCI accompagne les entreprises françaises dans ce processus temporaire en :
 - Recrutant le(s) représentant(s) indien(s)
 - Mettant en place le contrat de portage

35 représentants actuellement en portage pour le compte de **22** entreprises

IFCCI LAISSEZ LA CHAMBRE S'OCCUPER DES DÉTAILS !



Solution temporaire avec une structure simple - deux contrats :

- Un contrat entre votre entreprise et l'IFCCI
- Un contrat de service entre le(s) représentant(s) indien(s) et l'IFCCI



L'IFCCI gère les frais professionnels suivants du représentant :

- Paiement des honoraires professionnels au représentant chaque mois
- Paiement de la TDS (taxe déduite à la source) au gouvernement indien
- Remboursement des frais encourus par le consultant



Un membre francophone de l'équipe assure l'interface

IFCCI VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE



Une équipe dédiée et agile d'appui aux PME



Présence Pan-Indienne



Un réseau actif de membres et de partenaires en Inde

Pour plus d'informations, contactez notre Service d'Appui aux Entreprises

guillaume.vigier@ifcci.org.in